Nations Unies S/2017/36



Conseil de sécurité

Distr. générale 16 janvier 2017 Français Original : arabe

Lettres identiques datées du 12 janvier 2017, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et suite à nos précédentes lettres vous informant des attaques menées par ce qu'il est convenu d'appeler la coalition internationale, dirigée par les États-Unis d'Amérique, contre le territoire de la République arabe syrienne, ses installations pétrolières et gazières et son infrastructure économique, je tiens à vous informer de ce qui suit :

Le 5 décembre 2016, un avion de la coalition a attaqué un bâtiment de Jerniyé appartenant à la Régie des eaux de Raqqa. Le bâtiment a été détruit et des employés qui se trouvaient à l'intérieur au moment du bombardement ont été tués.

Le 6 décembre, l'avion de la « coalition internationale » a pris pour cible le champ pétrolifère d'Izbah et ses installations dans la province de Deïr el-Zor. Le 25 décembre, le même appareil a tiré sur les puits de pétrole d'Umar et leurs installations, toujours dans la province de Deïr el-Zor.

Au cours des mois de novembre et décembre, la plupart des ponts et structures situés à l'entrée du canal de Balikh et du principal chenal en aval du bassin de l'Euphrate, dans la province de Raqqa, ont été détruits.

Ces bombardements répétés ont engendré de graves dégâts matériels et presque entièrement détruit certaines des installations susmentionnées. Ils s'ajoutent aux dommages importants causés aux installations et aux gisements pétroliers et gaziers syriens, notamment dans les provinces de Deïr el-Zor et de Raqqa, par les attaques menées par la « coalition internationale » contre les infrastructures syriennes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim (Signé) Mounzer **Mounzer**

